



## MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE

### COLLECTE DE BRANCHES SEMAINE DU 17 MAI 2026



(MAUVAISES TEMPÉRATURES...REMIS SEMAINE D'APRÈS)

### **INSCRIPTION OBLIGATOIRE avant le 14 mai**

SVP appelez au 450-451-5178 poste 0 ou  
par courriel [municipalite@pointefortune.ca](mailto:municipalite@pointefortune.ca)

#### QUELQUES CONSIGNES À RESPECTER :

- Les branches devront être déposées en bordure de la voie publique avant le 18 mai 2026.
- Vous assurez de laisser libre accès à la voie publique ou trottoir.
- Les branches doivent être disposées dans le même sens (sinon ils ne seront pas ramassés).
- Le diamètre des branches ne doit pas dépasser 15.24 cm (6 pouces).
- La longueur des branches ne doit pas excéder 0.9144 m (3 pieds).
- Il ne doit pas y avoir de racines ou de terre.
- Les branches jugées excessives pourraient ne pas être ramassées.
- Ne doivent pas être attachées.

#### NE SERONT PAS RAMASSÉS :

- Souches et bûches.
- Vignes et résidus de jardin.
- Planches de bois et matériaux de construction.
- Bois provenant de la rivière.

*BONNE COLLECTE*